

# VOLKSWAGEN

GROUP FRANCE

## Code de Conduite Fournisseur

Le Groupe VOLKSWAGEN s'est engagé à respecter des valeurs morales et éthiques dans la gestion de son entreprise et la conduite des relations d'affaires.

Volkswagen Group France ayant mis en place un système dit de «compliance» depuis plusieurs années, ne tolère aucune pratique qui ne soit en cohérence avec un comportement honnête, loyal, intègre et équitable

Nous attendons que nos fournisseurs, prestataires de service, sous-traitants, regroupés sous l'appellation générique « fournisseurs », respectent et adhèrent à la même philosophie dans la gestion de leur propre entreprise.

Nous exigeons une stricte conformité à ces normes de la part de tous nos fournisseurs, leurs sous-traitants ainsi que leurs propres fournisseurs.

Lorsque la législation nationale et autres lois applicables et le présent code de conduite couvrent un même sujet, c'est la disposition la plus contraignante qui s'applique.

Toutefois, au cas où ce code de conduite serait en contradiction avec la législation en vigueur, c'est la législation en vigueur qui doit être appliquée.

Les fournisseurs doivent accepter de se conformer aux exigences de ce code de conduite qui respecte également les principes stipulés dans les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les principes de la Charte sociale de VOLKSWAGEN.

Toute infraction à ce code de conduite de la part de nos fournisseurs, de leurs préposés ou de leurs sous-traitants sera susceptible de remettre en cause nos relations commerciales.

### METHODES DE TRAVAIL

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent en toute légalité et qu'ils se conforment aux lois et règlements nationaux, locaux et internationaux concernant la conduite de leur entreprise.

Nos fournisseurs ont l'obligation de respecter les règles du droit de la concurrence

Des accords tendant à limiter la libre concurrence, à favoriser ou à exclure arbitrairement certains partenaires pour quelque cause que ce soit, ou la remise d'offres factices à des appels d'offres, sont strictement interdits.

Nos fournisseurs s'engagent à prendre toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour gérer et éviter les conflits d'intérêts et à ne se livrer à aucune forme de corruption, active ou passive

Ainsi les avantages, dons et cadeaux de nos fournisseurs à nos collaborateurs sont interdits, de la même façon que les avantages, dons et cadeaux de nos collaborateurs à nos fournisseurs.

Nos fournisseurs doivent obtenir l'approbation de leurs prestataires avant de sous-traiter quelconque partie. Notre approbation est notamment soumise à l'acceptation par les sous-traitants du présent code de conduite et des conditions qui en découlent.

Les fournisseurs veilleront à ce que leurs préposés qui seront susceptibles de réaliser une prestation dans les locaux de Volkswagen Group France respectent les règles de fonctionnement et de sécurité en vigueur dans l'entreprise, et notamment en ce qui concerne la confidentialité des informations qui leur sont confiées dans le cadre de l'exécution de la prestation. A cet égard un engagement de confidentialité devra être signé par le fournisseur et/ou son préposé avant le début de la prestation.

## EXIGENCES ET RESPONSABILITES SOCIALES

L' utilisation du travail forcé par nos fournisseurs, qu'il soit obtenu sous la menace de sanctions, d'une rétention des papiers d'identité, d'un quelconque dépôt de garantie de la part des travailleurs, ou de toute autre contrainte est strictement interdite. Le travail des enfants est strictement interdit.

Harcèlement : Nous attendons de nos fournisseurs que leurs employés soient considérés avec respect et dignité. Nos fournisseurs n'admettront ni ne pratiqueront de harcèlement moral ou physique et tout autre abus.

Discrimination : Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils observent à l'égard de tous les employés un traitement égal et honnête. Nos fournisseurs ne devront pratiquer aucune forme de discrimination en matière d'embauche, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement basé sur des critères de genre, de race, de religion, d'âge, de handicap, d'orientation sexuelle, de nationalité, d'opinion politique, d'origine sociale ou ethnique.

Nos fournisseurs devront au minimum verser un salaire régulier et payer les heures supplémentaires au taux légal imposé par le pays d'origine de fabrication et faire bénéficier les travailleurs des avantages légaux en vigueur. Dans le cas où dans le pays d'origine, il n'existerait pas de minimum légal en terme de salaire et d'heures supplémentaires, le fournisseur fera en sorte que le salaire soit au moins égal à la moyenne minimum du secteur concerné et que les heures supplémentaires soient au moins égales au taux régulier de la rémunération horaire. Aucune retenue de salaire ne devra être effectuée pour des raisons disciplinaires. Nos fournisseurs se conformeront aux limites imposées par les lois du pays de leur implantation en matière d'heures de travail et d'heures supplémentaires.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent et reconnaissent le droit à chaque employé à négocier collectivement, à créer ou à participer à une organisation syndicale de leur choix sans pénalité, discrimination ou harcèlement.

Hygiène et sécurité : Nos fournisseurs procurent à leurs salariés un environnement de travail sûr et sain afin d'éviter les accidents ou dommages corporels qui pourraient être provoqués par, associés à, ou être produits durant le travail ou durant une manipulation d'un équipement. Ils mettront en place les systèmes en vue de détecter, d'éviter ou de neutraliser toute menace sur l'hygiène et la sécurité du personnel et se conformeront aux règlements et lois locales et internationales en vigueur.

## EXIGENCES ET RESPONSABILITES ENVIRONNEMENTALES

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement pour un environnement propre et sûr. Nous encourageons les initiatives pouvant permettre de réduire nos impacts, en particulier par l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement. Nos fournisseurs s'engageront à respecter les réglementations et normes environnementales locales et internationales. Nos fournisseurs devront être en mesure de prouver l'application effective des critères suivants .

Les déchets et émissions dans l'air et l'eau font l'objet d'un traitement adéquat, une attention particulière sera portée aux déchets et émissions dangereux qui ne seront pas abandonnés, déchargés ou déversés de façon illégale. Les personnes dont les activités ont un impact direct sur l'environnement sont formées, compétentes et disposent de moyens nécessaires pour accomplir leur mission,

## CONTROLE ET AUDIT

Nous nous réservons le droit de contrôler le respect de ces principes et de mener des audits de conformité à tout moment et sans préavis préalable. Nos fournisseurs fourniront l'accès complet aux équipements, travailleurs, documents et archives. Toute anomalie devra être immédiatement corrigée sauf à remettre en cause nos relations commerciales.

Pour Volkswagen Group France  
Lynda Belhaddad-Gherdaoui

Integrity Officer

Chef du Département *Governance, Risk  
and Legal Affairs*



Fait le: \_\_\_\_\_

Pour le Fournisseur : Nom de la Société et  
cachet

: \_\_\_\_\_

Nom et titre du Représentant habilité

\_\_\_\_\_